

Québec, le 20 avril 2016

Madame,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 20 avril 2016 afin d'obtenir le procès-verbal et une copie l'enregistrement audio de la conférence de gestion tenue le 15 avril dernier dans le dossier de Sivananda Yoga Vendanta Centre (CMQ-65295).

Veuillez noter qu'aucun frais n'est chargé pour une telle demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information suivant la note explicative jointe à ce sujet.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Céline Lahaie, notaire